Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le
ID : 062-200035442-20241210-DEL2024_155-DE

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2024-155 du 10 décembre 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 10 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 3 décembre 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Mmes P. COPIN (pouvoir de M. Y. RICHEZ), C. DUMORTIER, N. RAUCHE, C. MEGRET, E. COTTEL, V. THIÉBAUT, A.M. BARBIER, M. ZANELLI (suppléante de M. O HOUPLAIN), I. GUISE, E. DROMART (pouvoir de M. J.C. MAYEUX), S. BARBIER (pouvoir de Mme D. LEGRAND), S. MANECHEZ, G. MIKOLAJCZAK, M. BONIFACE, I. DREMAUX (pouvoir de M. M. REBOUT),

MM. J.F. LALY (pouvoir de M. J.F. LALY), Ph. LESAGE, F. TAMAYO, B. ROUSERÉ, J.J. COTTEL (pouvoir de Mme E. GARRET), A. DHAMEC, J. MAURER (pouvoir de M. A. LEJOSNE), B. VAILLANT, J. PALISSE, G. BOURY, R. LELEU, J. WEEXSTEEN, B. CAILLE, E. BIANCHIN, P. VISENTIN, G. DUÉ (pouvoir de Mme B. MERLIN), F. SELLIER (pouvoir de Mme R. MAGGIOTTO), J.C. DERUE, Ph. LEFORT, A. DEMAILLY (suppléant de M. Ch. LAGNIEZ), D. TABARY, H. COPIN, D. LEDRU, J.P. LORENT, D. BIZART, D. BOUVET (suppléant de M. L. ANTINORI), D. CARON, E. NAWROCKI, Ph. BLONDEL (suppléant de M. D. BASSEUX), D. DHOUAILLY, B. HIEZ, D. PORET, J.F. DERCOURT, M. LALISSE, F. CARON, L. DEMARLE (suppléant de M. M. POUILLAUDE), J. BONNAY, J.L. DESCAMPS, R. VAN CAENEGHEM (pouvoir de M. G. TRANNIN), D. BEDU, M. BLONDEL, F. CHATELAIN (suppléant de Mme A.S. DELAUTTRE), Th. ROUCOU, F. FOURNIER, D. BOUQUILLON, J.M. LECORNET, S. DEROUBAY, G. RICAUX (suppléant de M. A.M. LECAT).

Absents et excusés : Mmes M. GARIN, E. GARRET, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. LEGRAND, D. TABARY, F. LETURCQ, A.S. DELAUTTRE,

MM. Y. RICHEZ, B. DOBOEUF, A. LEJOSNE, Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, J.C. MAYEUX, L. MUCHEMBLED, G. ALEXANDRE, J. PETIT, M. REBOUT, O. HOUPLAIN, Ch. LAGNIEZ, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, D. BASSEUX, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, Ch. DAMBRINE, A.M. LECAT.

Madame G. MIKOLAJCZAK a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Enfance Jeunesse - Séjours 2025 – Attribution de marchés de prestations.

Rapporteur : Monsieur Daniel TABARY.

La séance ouverte, Monsieur Daniel TABARY évoque au Conseil de Communauté l'organisation par le service jeunesse de l'intercommunalité de plusieurs séjours à destination des enfants âgés de 7 à 17 ans se déroulant pendant les vacances d'hiver et d'été.

Monsieur Daniel TABARY rappelle que ces séjours entrent dans l'offre de loisirs de l'intercommunalité au profit des familles du territoire tout au long de l'année et répondent aux objectifs fixés par la convention globale territoriale et par la charte colo conclues avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le
ID : 062-200035442-20241210-DEL2024_155-DE

Monsieur Daniel TABARY évoque ensuite la procédure de consultation engagée au titre d'un appel d'offres formalisé pour attribuer les quatre séjours de l'année 2025 organisés par l'intercommunalité : deux séjours pendant les vacances d'hiver (lots n°1 et n°2) et deux séjours pendant les vacances d'été (lots n°3 et n°4). La prestation de services comprend pour chaque séjour l'hébergement sur place (en dur et sous toile), les activités et l'ensemble des transports (aller et retour depuis Bapaume ainsi que sur le lieu de villégiature des groupes d'enfants).

Monsieur Daniel TABARY donne lecture du rapport d'analyse des offres reçues et du classement opérés :

- Concernant le lot n°1 visant à l'organisation d'un séjour sur la période du samedi 8 au dimanche 16 février 2025, les associations Rêv'Alizés et Itinéraires Vacances et Voyages ont remis une offre. Après analyse, l'offre présentée par l'association Itinéraires Vacances et Voyages à Esquelbecq a été jugée économiquement la plus avantageuse. Elle concerne l'organisation d'un séjour l'Alpe du Grand Serre – Commune de La Morte (38) dans les locaux du centre d'hébergement Le Nivose moyennant un prix de prestation défini comme suit :

930,00 € par participant (pour moins de 40 participants)
870,00 € par participant (entre 40 et 49 participants)
800,00 € par participant (sur la base de 50 participants)
790,00 € par participant (plus de 50 participants)

- Concernant le lot n° 2 visant à l'organisation d'un séjour sur la période du samedi 15 au dimanche 23 février 2025, les associations Rêv'Alizés et Itinéraires Vacances et Voyages ont remis une offre. Après analyse, l'offre présentée par l'association Rêv'Alizés à Lille a été jugée économiquement la plus avantageuse. Elle concerne l'organisation d'un séjour à Chiusa di Pesio (Italie) dans les locaux du centre d'hébergement « Cannon d'Oro » moyennant un prix de prestation défini comme suit :

805,00 € par participant (pour moins de 40 participants)
805,00 € par participant (entre 40 et 49 participants)
805,00 € par participant (sur la base de 50 participants)
805,00 € par participant (plus de 50 participants).

- Concernant le lot n° 3 visant à l'organisation d'un séjour sur la période du lundi 7 au lundi 21 juillet 2025, les associations Rêv'Alizés, CK Sport, ARTES Jeunesse et Itinéraires Vacances et Voyages ont remis une offre. Après analyse, l'offre présentée par l'association Rêv'Alizés à Lille a été jugée économiquement la plus avantageuse. Elle concerne l'organisation d'un séjour à Laveissière (15) dans les locaux du centre de vacances du Bec de l'Aigle – Le Lioran moyennant un prix de prestation défini comme suit :

925,00 € par participant (pour moins de 60 participants)
925,00 € par participant (entre 60 et 69 participants)
925,00 € par participant (sur la base de 70 participants)
925,00 € par participant (plus de 70 participants).

- Concernant le lot n° 4 visant à l'organisation d'un séjour sur la période du dimanche 3 au dimanche 17 août 2025, les associations Rêv'Alizés, CK Sport, AGCV Multi Loisirs et ARTES Jeunesse ont remis une offre. Après analyse, l'offre présentée par l'association AGCV Multi Loisirs à APT a été jugée économiquement la plus avantageuse. Elle concerne l'organisation d'un séjour à Bressuire (79) dans les locaux de la Maison Familiale Rurale moyennant un prix de prestation défini comme suit :

945,00 € par participant (pour moins de 60 participants)
980,00 € par participant (entre 60 et 69 participants)
945,00 € par participant (sur la base de 70 participants)
990,00 € par participant (plus de 70 participants).

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le
ID : 062-200035442-20241210-DEL2024_155-DE

Monsieur Daniel TABARY précise que la commission d'appel d'offres a approuvé le classement des offres reçues après analyse et a confirmé l'attribution de l'organisation des séjours de l'année 2025 aux associations Itinéraires Vacances Voyages pour le séjour devant se dérouler du 8 au 16 février 2025 (lot n°1), Rêv'Alizés pour les séjours devant se dérouler du 15 au 23 février 2025 et 7 au 21 juillet 2025 (lots n°2 et n°3) et AGCV Multi Loisirs pour le séjour devant se dérouler du 3 au 17 août 2025.

Monsieur TAMAYO s'inquiète de savoir si le nombre de places proposé au niveau de chaque séjour est suffisant pour répondre à l'attente du territoire.

Monsieur TABARY lui répond par l'affirmative.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des conseillers présents et représentés (72 voix) :

- d'approuver le classement des offres effectué par la commission d'appel d'offres ;
- d'approuver le marché passé avec l'association Itinéraires Vacances Voyages pour l'organisation d'un séjour à l'Alpe du Grand Serre (38) du 8 au 16 février 2025 (lot n° 1) ;
- d'approuver le marché passé avec l'association Rêv'Alizés à Lille pour l'organisation d'un séjour à Chiusa di Pesio (Italie) du 15 au 23 février 2025 (lot n°2) ;
- d'approuver le marché passé avec l'association Rêv'Alizés à Lille pour l'organisation d'un séjour à Laveissière (15) du 7 au 21 juillet 2025 (lot n°3) ;
- d'approuver le marché passé avec l'association AGCV Multi Loisirs à Apt pour l'organisation d'un séjour à Bressuire (79) du 3 au 17 août 2025 (lot n°4)
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives aux contrats de prestations passés avec les deux organismes ;
- de solliciter le visa du contrôle des actes administratifs de la Préfecture sur les pièces de ce marché ;
- de prévoir les crédits nécessaires pour l'organisation de ces quatre séjours dans le cadre du budget principal de la collectivité établi au titre de l'exercice budgétaire 2025 (article 611 – fonction 332).

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Signé par : JEAN JACQUES COTTEL
Date : 17/12/2024
Qualité : PRESIDENT

Jean-Jacques COTTEL.